



## Visite médicale d'embauche

Par **elpicador**, le **24/09/2008** à **18:01**

Je suis commercial itinérant (40000 à 60000 kms par an ).  
Je viens de changer de société et ai effectuée à ce titre ma viste médicale d'embauche hier.  
Hors lors de cette visite j'ai eu le malheur d'avouer fumer occasionnellement du cannabis.  
Cette dernière m'a alors menacé de me déclarer inapte à la conduite (ce qui conviendrait à une perte de boulot) et m'a convoqué dans 3 mois pour effectuer un test urinaire (sachant que l'on retrouve des traces jusqu'à 8 semaiens après la dernière prise).  
Voila je voulais savoir si c'est légal?  
Je précise que je n'ai jamais fumé de cette drogue lors de mes horaires de travail ( ma consommation se fait les soir ou le week end)  
Merci de vos reponses et conseils